

# Appel à projets 2022

## Règlement

**Soutenir des actions qui aident à améliorer la connaissance de la Nature, la préserver et partager ses richesses : telle est l'ambition de ce 2<sup>ème</sup> Appel à projets de la Fondation Science & Nature.**

Transmission des dossiers de candidature : **du 01/10/2021 au 31/01/2022**  
via le site de la Fondation : <http://fondationscienceetnature.fr/appel-a-projets>

La Fondation Science & Nature a été créée en 2018 par le Laboratoire Science & Nature, entreprise familiale française dirigée par Antoine et Olivier GUILBAUD. Sa mission s'articule autour de 3 domaines d'action :

### La Recherche

Initier et soutenir les projets scientifiques qui développent une compréhension de l'action du végétal et des richesses naturelles sur les organismes et les écosystèmes.

### La Préservation

Initier et soutenir les projets de préservation du végétal et des richesses naturelles.

### Le Partage

Initier et soutenir les projets de partage du savoir botanique et des sciences naturelles, universellement et auprès de toutes les générations.

La Fondation Science & Nature a lancé en 2020 un premier Appel à projets en région Grand Est pour soutenir des actions qui aident à améliorer la connaissance de la Nature, la préserver et partager ses richesses.

**Elle lance aujourd'hui son 2ème Appel à projets en régions Nouvelle Aquitaine et Pays de Loire, afin de soutenir des actions qui aident à améliorer la connaissance de la Nature, la préserver et partager ses richesses.**

# EN PRATIQUE

## I - LE PORTEUR DU PROJET

Cet appel à projets s'adresse à toutes les organisations à but non lucratif mettant en œuvre des projets d'intérêt général. Le porteur du projet ne pourra être une organisation à but lucratif.

Le porteur du projet devra avoir un ancrage local sur l'une des deux régions suivantes :

- Pays de la Loire : Loire-Atlantique (44), Vendée (85), Maine et Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72)
- Nouvelle-Aquitaine : Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Creuse (23), Haute-Vienne (87), Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Dordogne (24), Gironde (33), Lot-et-Garonne (47), Landes (40), Pyrénées-Atlantiques (64)

## II – LE PROJET

### A. Descriptif

Un descriptif clair du projet soutenu doit notamment permettre d'apprécier les impacts concrets sur l'Homme et la Nature.

### B. Eligibilité

Le projet doit s'inscrire dans tout ou partie des thématiques suivantes :

- Reconnecter l'Homme à la Nature,
- Protéger et préserver la Nature,
- Mieux connaître la Nature.

Le projet soutenu est déjà démarré et cherche à amplifier son objectif : il est en phase de déploiement, idéalement sur différents sites / secteurs géographiques.

Le projet doit être concrétisé au plus tard fin 2023. Les dossiers seront examinés par un jury d'experts.

Au-delà des thématiques de soutien de la Fondation, les projets seront choisis en fonction de divers critères d'appréciation suivants :

- La clarté du dossier (description précise des objectifs du projet et des résultats attendus)
- L'ancrage territorial du projet
- La pérennité du projet
- La pertinence du projet
- Projet de développement (et non financement de coûts de fonctionnement courants)

Un regard favorable sera porté en particulier sur les projets qui mettent en lumière les savoirs faire liés à l'utilisation des plantes et à leur connaissance et leur préservation dans le cadre de leurs bienfaits traditionnels.

### C. Comment candidater ?

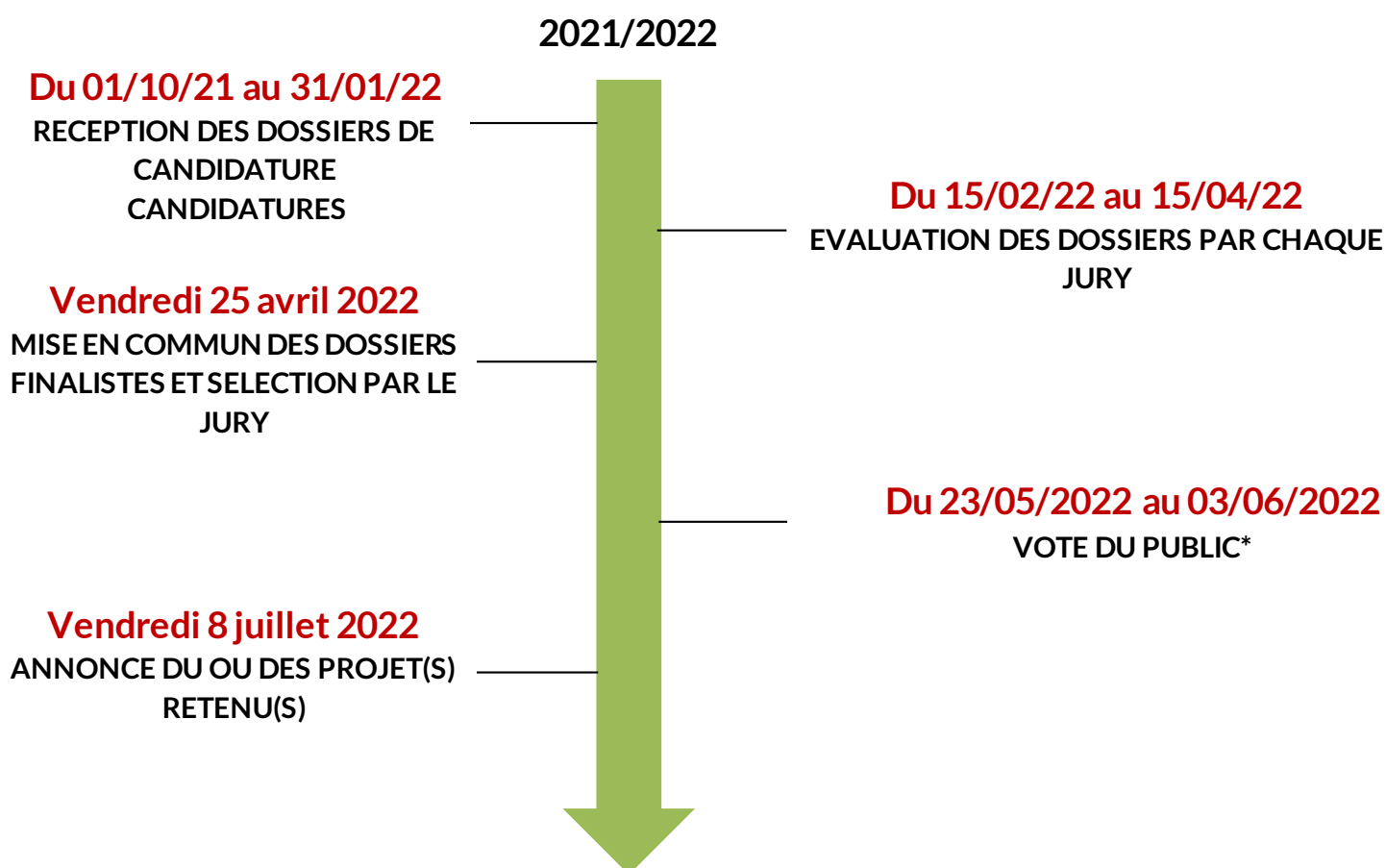
Le dossier de candidature doit être retourné en remplissant le formulaire accompagné de toutes les pièces jointes demandées, au plus tard **le 31/01/2022 - 17h00**, en déposant l'ensemble des éléments sur le site de la Fondation : <http://fondationscienceetnature.fr/appel-a-projets>  
Tout dossier adressé par voie postale sera refusé.  
Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

### III – LE SOUTIEN DE LA FONDATION SCIENCE ET NATURE

#### A. Dotation

La Fondation Science & Nature attribue une enveloppe de 20 000 € pour cet Appel à projets. Ce montant sera réparti sur 1 ou plusieurs projets en fonction de la qualité des dossiers reçus et sélectionnés.

#### B. Calendrier



A noter que dans le cadre de l'examen du dossier de candidature, le jury pourra être amené à contacter le porteur de projet pour obtenir davantage de précisions.

\*Le système de notation finale fonctionne comme suit :

- Un vote du jury qui comptera pour 50%.
- Un vote du public qui comptera pour 50%

## COMPOSITION DU DOSSIER A FOURNIR

### Documents concernant votre structure :

- Les statuts de l'association et la description de la structure
- La copie de la déclaration au JO pour les associations
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale
- La composition du bureau
- La composition du conseil d'administration
- Le budget prévisionnel
- Les comptes annuels de la dernière année
- Le rapport d'activités
- Un Relevé d'Identité Bancaire

### Documents concernant votre projet

- Le dossier de candidature dûment complété : ce dossier permettra l'examen de votre projet par un jury, mais ne dispense pas de fournir les documents ci-après qui servent à approfondir votre dossier
- Le budget du projet avec le détail des dépenses